



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 5059

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des candidats au CAPES reçus cette année, qui n'ont pas eu d'affectation et sont admis sur liste complémentaire. Afin de remédier à la vive déception ressentie par ces étudiants, il lui demande s'il compte procéder, dès à présent, à la création d'un nombre suffisant de postes d'enseignants leur permettant d'exercer la mission pour laquelle ils ont été reconnus aptes, ou de lui indiquer quel sort leur sera réservé.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM. Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. Gautier Audinot](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5059

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3502

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4648